

Permanence d'Accès aux Soins de Santé de Falaise

COPIL du 29 janvier 2020

Etaient présents:

- Mme BREHIER ARS de Normandie
- Mme PORTA DDCS du Calvados
- Mme TRANCHANT Coordinatrice régionale des PASS
- Mme PALIER Directrice des Soins – CH de Falaise
- M. PEREZ Cadres Supérieur de Santé – CH de Falaise
- Mme BON LEGENTIL Cadre de Santé Urg/USC/PASS – CH de Falaise
- Mme JOSSEAUME Maire adjointe – CCAS de Falaise
- Mme LEPLAY Directrice Pôle Social – CCAS St Pierre-en- Auge
- Mme DOIX Coordinatrice du CLIC de Falaise
- M. HAVAS Stagiaire CLIC de Falaise
- Mme VAUGEOIS Responsable de service - Pôle Logement AAJB
- Mme DELAVault Responsable de service
Appartements de Coordination thérapeutique - Croix Rouge Caen
- Dr REAUD Restos du Coeur - Falaise
- Mme BLANCAN Assistante de Service Social – CARSAT Falaise
- M. FOUQUES Infirmier – CAARUD Calvados
- Mme DUMONT Assistante de Service Social – PASS CH Falaise

Etaient excusés:

- Mme BOUST Attachée d'administration d'Etat - ARS Normandie
- Mme LEGRAND Responsable de circonscription d'action sociale - Falaise
- Dr EHRLACHER Médecin - PASS Falaise
- Mme BRUNET Coordinatrice insertion – SIAO Calvados
- Mme TAROT-FAUCHARD-RADIGUE Directrice Hébergement – Adoma – CDC Habitat
- M. MARIE Délégué social - CPAM Caen
- M. POURNY Président Association Le Relais
- Mme Hervieu Conseillère logement – CLLAJ Sud Calvados
- M. HERIVEAU Chargé de projet, coordinateur technique -- Mission locale de Falaise

Après un tour de table où chacun des participants s'est présenté, la rencontre s'est déroulée autour de trois axes principaux:

- Rappel sur le dispositif
- Présentation du bilan de la PASS de Falaise pour l'année 2019 et mise en évidence des difficultés rencontrées
- Echange avec les partenaires

1. Rappel sur le dispositif

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des dispositifs issus de la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions. Il est ainsi confié au service public hospitalier une nouvelle mission, celle d'accueillir les personnes vulnérables et de leur permettre un accès au système de santé. Cette mission s'intègre dans les Plans Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

Des circulaires organisent leur mise en place, notamment celle du 18 juin 2013 qui apporte des précisions pour leur organisation et leur fonctionnement.

Ce rappel théorique est précisé et illustré par un schéma présentant les critères permettant d'inclure les personnes accueillies dans le dispositif de la PASS. (cf annexe 1).

Par ailleurs, le caractère incontournable du travail en partenariat est mis en évidence, au regard des problématiques rencontrées.

2. Bilan sur l'année 2019 de la PASS de Falaise

Retour sur quelques chiffres:

- File active : 88 personnes
- La majorité d'entre-elles est âgée de 19 à 25 ans (25) et de 26 à 36 ans (22).
- Les personnes viennent de la métropole (45) et de pays non européens (43), dans des proportions équivalentes.
 - 75 d'entre elles vivent seules.
 -

L'équipe de la PASS constate pour l'année 2019 une baisse de la file active.

Deux raisons pourraient expliquer cette baisse d'activité:

- la répercussion de l'absence d'un membre de l'équipe sur une période de l'année (mi-temps thérapeutique de l'assistante sociale jusque mi-avril 2019)

- un manque de lisibilité des missions de la PASS pour les différents partenaires du territoire

Fonctionnement actuel:

L'équipe de la PASS de Falaise est composée d'un médecin (Dr Ehrlacher), d'une cadre de santé (Mme Bon Legentil), d'une infirmière (actuellement en attente de prise de poste, Mme Rivière étant partie en retraite le 31/12/2019), d'une assistante de service social (Mme Dumont) et d'une secrétaire (Mme Bourdin).

Si un temps de consultation médicale a plutôt lieu le mercredi après-midi, il arrive fréquemment que des personnes soient accueillies sur d'autres créneaux horaires.

Difficultés rencontrées :

Outres, les difficultés constatées les années antérieures (mobilité, absence de transport notamment pendant les vacances scolaires,...), deux points sont soulignés:

- Il est noté que l'articulation entre la PASS de Falaise et les services de l'Orne ne sont pas aussi fluides qu'avec les services du Calvados.

L'exemple le plus marquant est la coordination avec le 115, le service de l'Orne ne pouvant être sollicité par les personnes depuis le Calvados.

- La deuxième grosse difficulté évoquée est l'absence d'hébergement d'extrême urgence sur Falaise.

3. Echanges; Questions ouvertes

L'absence d'hébergement d'extrême urgence et d'urgence sur le territoire de Falaise est une difficulté qui a été soulevée par plusieurs participants .

Par ailleurs, un tour de table a permis à chacun de rappeler les missions du service représenté et de clarifier les possibilités d'un travail coordonné et complémentaire pour l'accompagnement des personnes accueillies par les uns et les autres.

Hébergement d'urgence

La question de l'absence d'hébergement d'extrême urgence et d'urgence sur le territoire de Falaise est longuement abordée.

M.Perez précise que la fermeture du studio (le « V5 », mis à la disposition du 115 par l'hôpital a été décidée à regret, constatant la nécessité de loger les médecins vacataires. Il rappelle également que cette mise à disposition se faisait à titre gracieux, financée par l'hôpital sur ses fonds propres.

Mme Josseume exprime son inquiétude, comptabilisant au niveau du CCAS un nombre croissant

de personnes en recherche d'hébergement d'urgence.

Mme Leplay constate également une augmentation des demandes de domiciliations au CCAS.

Au cours de cet échange, deux lieux d'hébergement d'urgence sont rappelés :

- CCAS de St Pierre-en- Auge: 1 chambre de passage; 48h d'occupation maximum
Contact: Mme Leplay – Pôle social (cf site internet)
Personne d'astreinte pour répondre aux demandes
- EHPAD de Trun : 1 chambre de passage avec 1 repas

Développer et renforcer les partenariats

..... Mieux se connaître et communiquer

- Mme Delavault, responsable du service des Appartements de Coordination thérapeutique de la Croix rouge, rappelle l'existence de deux appartements à Falaise destinés à des personnes autonomes nécessitant un suivi médical (durée moyenne d'accueil : 18 mois).

- Mme Vaugeois, responsable de service au Pôle Logement de l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB), présente le Service Césame. Celui-ci propose l'accès au logement, dans le cadre d'un bail glissant, à des personnes en demande de logement autonome nécessitant un accompagnement social rapproché de manière intermédiaire. Le dispositif est financé par la DDCS.

Deux logements à falaise relèvent de ce dispositif, en partenariat avec Inolya.

L'accès à un tel logemant nécessite une demande préalable auprès du SIAO afin de valider l'orientation.

- Mme Doix, coordinatrice du CLIC de falaise fait mention au travail étroit mené avec les différents services et organismes du territoire concernant les personnes âgées.

- Le fonctionnement des permanences délocalisées du CARRUD est présenté par M.Fouques qui précise la mission de conseil et de réduction des risques pour les consommateurs, ainsi que la délivrance de matériel stérile.

- Un rappel sur le dispositif d'accès aux soins PFIDASS de la CPAM est apporté par Mme Blancan, assistante de service social à la CARSAT. Il s'agit d'un accueil téléphonique pour bénéficier de conseils et de soutien dans les démarches d'accès aux soins, de courte durée. Il est de plus fait mention au rôle essentiel du service social de la CARSAT dans la lutte contre la précarité sur le territoire, pour les assurés qui dépendent de cet organisme.

- M.Réaud, médecin bénévole aux restos du coeur de Falaise expose un bilan rapide de l'activité de l'association et les difficultés rencontrées par la barrière de la langue dans l'accueil des personnes d'origine étrangère orientées notamment par le CADA (résidents de logements du CADA éclaté

AAJB).

- Mme Josseume indique la présence d'une permanence d'accès aux droits (une semaine sur deux) au sein des locaux du CCAS de Falaise, destinée aux habitants de la communauté de communes.

A l'issue de ces échanges, apparaît la nécessité pour la PASS de Falaise de rappeler sa présence et ses missions, afin de se repositionner parmi les acteurs du territoire.

Enfin, la question de permanences délocalisées de la PASS de Falaise, notamment à St Pierre-en-Auge et à Pont d'Ouilly, est abordée.

Toutefois des points d'organisation de base restent en suspens: une permanence de quelle nature (médicale, infirmière, sociale ?)? Avec quelle périodicité ? Dans quels locaux?

Sur ce dernier aspect, des solutions sont proposées : la mise à disposition d'une salle au CCAS de St Pierre-en-Auge et le projet d'ouverture d'une Maison des habitants à Pont d'Ouilly en septembre 2020 pourraient être des pistes à étudier.